

Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2025/034
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 octobre 2025

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10
Pour :
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Madame GIAMBELLUCO Emeline, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025

Présents : Mmes GIAMBELLUCO, CHADELAUD, LE GAL, MAIGNE, RAMA
MM. PROVILLÉ, TALLET, CURNIER, WACHENHEIM
Absents : Mme ROCHE, MM. VAUDON, CHALARD, LACOUR
Pouvoirs : M. CHALARD a donné pouvoir à Mme CHADELAUD
Secrétaire de séance : Sophie LE GAL

2025-034 Fixation du montant de l'indemnité pour un conseiller municipal délégué

Madame le Maire rappelle que suite à la démission de M. Sylvain THOMAS, le travail de recherches et de synthèse par rapport à notre dossier en cours de négociation avec la commune de Champagnac-la-Rivière (délibération 2025/033) sur la participation financière de Champsac aux frais de rémunération des ATSEM affectées à l'école maternelle de Champagnac-la-Rivière a été poursuivi par Madame Emmanuelle MAIGNE. Or, pour ce travail conséquent aucune indemnité ne lui a été attribuée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2025/006 du 07/03/2025 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Madame le Maire demande au conseil municipal de statuer sur le taux de l'indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

– **D'allouer**, avec effet rétroactif au 01/10/2025 une indemnité de fonction à Mme Emmanuelle MAIGNE, conseillère municipale au taux de 8.30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En Mairie le 13 novembre 2025

Mme le Maire,
Emeline GIAMBELLUCO

Certifiée exécutoire le : 13 novembre 2025

Reçue en S/Préfecture le :

Publié ou notifié le :



Accusé de réception en préfecture
087-218703601-20251031-2025DB034-DE
Reçu le 18/11/2025